



“ **Un PAT inter-territorial alliant un autre PNR :**
élaborer une stratégie alimentaire dans un territoire
mêlant villes et campagne



© PNRC - T. Zilberman

CARACTÉRISTIQUES

- **Date de création du PNR :** 1995
- **Superficie du PNR :** 76 700 hectares
- **Nombre de communes :** 60
- **Population :** 50 000 habitants
- **Région :** Auvergne- Rhône-Alpes
- **Départements concernés :** Isère et Savoie
- **Type de territoire :** territoire de montagnes avec grandes villes à proximité
- **Villes portes :** Chambéry, Grenoble, Voiron



➤ INTRODUCTION

Le Parc de Chartreuse est engagé dans le domaine de l'alimentation depuis cinq ans, grâce au développement d'une Stratégie Agricole et Alimentaire Inter-Territoriale (SAAIT) avec entre autres les intercommunalités voisines, dont la Métropole de Grenoble, le Pays Voironnais, la communauté de communes du Grésivaudan, le Parc Vercors, auxquelles se sont ajoutées la ville de Grenoble, la communauté de communes du Trièves, le collectif citoyen « autonomie alimentaire », le réseau des conseils de développement de la région grenobloise, et la chambre d'agriculture de l'Isère. Ce projet s'est petit à petit transformé en démarche de PAT, dont la demande de labellisation a été déposée en janvier 2020. Cette labellisation fait suite au long travail d'émergence mené durant ces dernières années.

En termes d'alimentation, la Chartreuse ne possède pas un produit agricole phare ni de produits à grande consommation. Néanmoins, le territoire se caractérise par une diversité importante de productions, notamment de produits laitiers (chèvre, brebis et vache). Les productions végétales se développent également dans ce territoire dominé jusqu'à présent par l'élevage.

Le développement des circuits courts représente un enjeu fort pour le Parc de Chartreuse. Il accompagne depuis plusieurs années les agriculteurs et les porteurs de projet dans leur recherche de valeur ajoutée. Le Parc estime que près de 50% des agriculteurs du massif sont déjà impliqués dans des logiques de circuits courts à travers des démarches de transformation et vente à ferme, vente directe en magasin de producteurs, marchés... Beaucoup d'agriculteurs ont ainsi l'habitude de la vente de proximité. Les outils et réseaux étant déjà nombreux, le Parc joue un rôle de facilitateur et de « créateur de liens ». Le Parc étant un précurseur dans le domaine, les outils développés dans ce cadre ont d'ailleurs été repris à d'autres échelles par d'autres collectivités.

Les attentes vis-à-vis des PAT :

Selon le Parc Chartreuse, un PAT permettrait de :

- Valoriser et certifier le travail qui a été conduit depuis ces dernières années ;
- Mettre un nom et obtenir une reconnaissance officielle ;
- Inciter à aller plus loin en intégrant des nouvelles dimensions et d'autres acteurs ;
- Valoriser la réflexion inter-territoriale et renforcer le lien avec les EPCI impliquées dans la démarche.



➤ ACTIONS

Les initiatives développées par les acteurs de la SAAIT, et donc du futur PAiT, s'organisent autour d'une stratégie singulière : chaque territoire pilote un projet réfléchi et défini avec les autres territoires, qui est ensuite mené soit à l'échelle du territoire pilote (avec partage des retours d'expériences) soit qui est entièrement mené en commun à l'échelle de l'inter-territoire. Cela dépend de la nature du projet. Les actions déjà réalisées sont nombreuses, telles que :

- Un outil de géolocalisation des producteurs en circuits courts développé par le Parc de Chartreuse et proposé aux collectivités situées en périphérie ;
 - La mise en place d'une stratégie de sensibilisation à l'achat local pour les consommateurs ;
 - Des projets à destination des personnes en situation de précarité pour sensibiliser à l'accessibilité d'une alimentation locale et de qualité
 - L'organisation de concours de cuisine dans le cadre de l'événementiel « Isère Food Festival » ;
 - L'appui aux projets d'approvisionnement local de la restauration collective portés par des communes ou des collectifs de parents d'élèves ;
- Le Parc a aussi des actions qui lui sont propres et indépendantes du projet de PAiT, même si elles touchent à des domaines inclus dans les thématiques du PAiT. Parmi elles, nous pouvons citer :
- Le développement de formations à destination des éleveurs (sur la valorisation des prairies naturelles...);
 - Les initiatives pour inciter à renforcer la biodiversité domestique et cultivée à travers un projet de relance des variétés anciennes de fruits et plantes ;
 - Des actions de sensibilisation des plus jeunes à travers des outils pédagogiques comme des visites de ferme ;
 - L'Animation d'un Plan Pastoral Territorial ;
 - L'appui à l'installation et à la transmission pour encourager l'arrivée de nouveaux agriculteurs sur le territoire ;
 - L'accompagnement et le conseil auprès des collectivités pour encourager la préservation des espaces agricoles.

➤ ACTEURS

Pour les acteurs du PAiT, un des enjeux et élément fondateur du projet a notamment été d'apprendre à mieux se connaître et à travailler ensemble en créant des liens avec des personnes qui travaillent sur le même sujet mais qui n'ont pas l'habitude de se côtoyer. Au sein du Parc, les acteurs qui ont porté ce projet de PAiT sont : la Vice-Présidente et la chargée de mission « agriculture de proximité ». Les autres acteurs importants à mentionner sont :

- Les élus et les techniciens des différentes collectivités impliquées, qui se rencontrent régulièrement depuis 5 ans pour échanger et définir une stratégie commune sur les enjeux relatifs à la transition agricole et alimentaire. Cet ensemble regroupe un total de plus de 250 communes ;
- Le Parc du Vercors, territoire très proche et similaire avec qui la Chartreuse partage pleinement cette réflexion sur l'alimentation ;
- L'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG) qui a apporté son appui dans la rédaction du dossier de candidature.

➤ ANALYSE

➤ Point(s) fort(s) :

- Le Parc est mieux outillé et plus apte à travailler de manière transversale en comparaison avec les agglomérations qui ont l'habitude de travailler de manière plus « verticale » ;
- Le Parc mobilise facilement les personnes ressources en interne puisque l'équipe est de taille modérée ce qui facilite la communication et la coopération sur l'ensemble des projets ;
- La réflexion sur le PAiT est partagée avec un autre Parc, celui du Vercors, ce qui facilite le partage de bonnes pratiques et les échanges.

➤ À l'avenir :

Les prochaines étapes :

- Obtenir la labellisation courant 2020
- Mettre en place le plan d'action 2020-2021

▶ PETIT PLUS

Une particularité de la Chartreuse est la proximité (moins d'une heure de route) d'une zone centrale principalement rurale, avec les grandes agglomérations situées en périphérie. Le PAiT englobe ainsi une grande métropole, deux agglomérations adjacentes et deux Parcs.

Les relations villes/campagnes sont des questions importantes à intégrer également dans les stratégies alimentaires. Il n'est pas question de nourrir uniquement les habitants au sein du Parc mais surtout de redéfinir les liens entre villes et campagnes pour adopter une stratégie globale et partagée.